

FORMATION TIR D'ÉTÉ

OBJECTIF

À partir du 1er juin, la chasse est possible en tir d'été pour les espèces sanglier et chevreuil uniquement en chasse d'approche ou d'affût, le tir du renard peut être également réalisé.

Ce mode de chasse à part entière est différent de la battue, car il est pratiqué en solitaire par le chasseur avec des règles quelques peu différentes de la chasse collective qui vous seront présentée.

PUBLIC

- Toute personne détenant son permis de chasser.

LIEU DE LA FORMATION

- Maison de la Chasse et de la Nature à Norges-la-Ville (21490)

DURÉE DE LA FORMATION

- 1/2 journée de 9h à 12h

COÛT DE LA FORMATION

- Gratuit

PROGRAMME

1/2 journée : théorique (en salle) 9h / 12h

- Présentation du mode de chasse et de son intérêt
- Biologie animale
- Règlementation spécifique au mode de chasse
- Technique d'affût et d'approche

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS REQUIS

Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription à la formation tir d'été
- Copie du permis de chasser
- Chèque caution de 30 € (encaissé si absent)

Retourner le dossier à :

Fédération Départementale des chasseurs de Côte d'Or
Maison de la Chasse et de la Nature - RD 105
Lieu-dit Les Essarts - CS 10030
21490 NORGES-LA-VILLE CEDEX

**Vous recevrez une convocation un mois
avant la date de la formation.**